



AVIS DE PUBLICATION RÈGLEMENT NUMÉRO 500-03

Le 9 juillet 2024, le conseil municipal de la Ville de Saint-Philippe a adopté le **Règlement numéro 500-03 modifiant l'annexe 1 du règlement numéro 500 du Plan d'urbanisme, intitulée « Plan particulier d'urbanisme du Secteur central-Noyau villageois » afin de modifier les dispositions spécifiques applicables à la zone P-113.**

Ce règlement est entré en vigueur le 5 septembre 2024, soit à la date de délivrance du certificat de conformité de la MRC de Roussillon.

Ce règlement peut être consulté au bureau de la greffière situé à l'hôtel de ville, au 175, chemin Sanguinet, bureau 201, Ville de Saint-Philippe, durant les heures de bureau.

Saint-Philippe, le 6 septembre 2024

La greffière adjointe de la ville,

Stéphanie Dulude

Me Stéphanie Dulude, avocate